

À Giel-Courteilles, le professeur fait le pari qu'il touchera les seins de son élève sans toucher son pull

3-4 minutes

Un drôle de pari qui conduit ce professeur de l'établissement Don Bosco, à Giel-Courteilles, devant le tribunal d'Argentan pour agressions sexuelles sur une mineure de 17 ans.



L'élève a été particulièrement par les propos de l'enseignant
(©illustration)

Par [Rédaction JO](#) Publié le 7 Jan 21 à 20:46

Un **professeur** de l'**établissement scolaire Don Bosco**, à **[Giel-Courteilles](#)** (Orne), a été condamné, **mardi 5 janvier**

2021, par le **tribunal d'Argentan** pour des faits d'**agressions sexuelles sur une mineure âgée de 17 ans**.

Le **29 janvier 2019**, au cours d'une pose de récréation, un professeur d'atelier rejoint un groupe d'élèves pour fumer une cigarette avec eux.

Il blague avec ces élèves et fait le pari à une élève de pouvoir lui **toucher les seins** pour 5 centimes sans toucher son pull mais elle ne répond pas.

Élève particulièrement choquée

Une autre élève arrive et lui fait cette même blague mais cette fois-ci il lui touche les seins.

Particulièrement choquée, l'élève de 17 ans dénoncera les faits au directeur.

Âgé de 59 ans, l'enseignant, domicilié à **Iffs (Calvados)**, répond de ces actes à la barre du tribunal.

Il est interrogée par la présidente.

- « Avez-vous remarqué que cette élève était choquée ? »

Non, elle ne parlait pas mais je n'ai pas remarqué qu'elle était choquée.

Les élèves présents ont été entendus et confirment que les faits se sont bien passés de cette façon.

Le rectorat en a été informé et ce professeur a été immédiatement suspendu à titre conservatoire.

- « Quelle idée vous a prise ? »

Je n'ai pas vu la gravité de la chose.

- « Qu'avez-vous fait par la suite ? »

Je me suis immédiatement excusé. Je suis papa de trois enfants et après je n'arrivais plus à dormir, je suis allé voir un médecin.

- « Vous ne dormiez plus par peur de la peine ou par rapport aux faits ? »

Non cela n'a rien à voir avec la peine, c'est sur les faits que j'ai commis, je ne comprends pas. Je suis condamnable.

Pour le ministère public, ce geste revêt la volonté d'outrepasser l'intimité.

C'est « un geste violent ».

Même si le prévenu n'a jamais été condamné, l'infraction est caractérisée.

Elle requiert une peine de sept mois de prison assorti d'un sursis simple et se prononce en défaveur d'une inscription à casier judiciaire.

Amende et stage

Après avoir délibéré, le tribunal déclare ce professeur coupable des faits et le condamne à une amende de 700 € et à suivre, à ses frais, un stage de lutte contre le sexisme et à l'égalité entre les hommes et les femmes à faire dans les six mois.

Partagez

- [Partagez sur Facebook](#)
- [Partagez sur Twitter](#)
- [Partagez par Mail](#)
- Copié ! https://actu.fr/normandie/giel-courteilles_61189/a-giel-courteilles-le-professeur-fait-le-pari-qu-il-touchera-les-seins-de-son-eleve-sans-toucher-son-pull_38523984.html